

**Assemblée générale**

Distr. générale
16 novembre 2006
Français
Original : anglais

Soixante et unième session**Demande d'inscription d'une question additionnelle
à l'ordre du jour de la soixante et unième session****Appui du système des Nations Unies aux efforts
déployés par les gouvernements pour promouvoir
et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies****Lettre datée du 15 novembre 2006, adressée à la Présidente
de l'Assemblée générale par le Représentant permanent
du Qatar**

J'ai l'honneur de vous informer que la sixième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies, organisée par le Gouvernement de l'État du Qatar, pays hôte, en coopération avec l'Organisation des Nations Unies, a été couronnée de succès.

Je tiens aussi à exprimer la profonde reconnaissance et la gratitude du Gouvernement de l'État du Qatar pour votre participation active à la Conférence et le solide soutien que vous avez apporté à ce très important mouvement des démocraties nouvelles ou rétablies. Votre présence a, dans une large mesure, contribué au succès de la Conférence organisée à Doha.

Les participants à la sixième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies ont réaffirmé les valeurs et les principes fondamentaux de la démocratie et proposé de nouvelles perspectives et dimensions pour ce qui est de la nécessité de promouvoir, de sauvegarder et de consolider le processus de démocratisation dans le monde entier. La Conférence avait deux objectifs principaux : resserrer les liens entre la démocratie, la paix et le progrès social dans le cadre du programme mondial de développement et adopter des mesures d'exécution et de suivi systématiques afin de consolider les résultats obtenus et de donner suite aux recommandations émanant des précédentes conférences internationales des démocraties nouvelles ou rétablies organisées pour la première fois en 1988, à Manille, puis en 1994, à Managua, en 1997, à Bucarest, en 2000, à Cotonou et en 2003, à Oulan-Bator.

Les divers dialogues, tables rondes et forums interactifs qui ont rassemblé des représentants des gouvernements, des parlements et des organisations de la société



civile ont été l'une des grandes marques de la Conférence de Doha. Les débats ont été enrichissants et leurs conclusions importantes. Du point de vue du Gouvernement, la Conférence a eu trois résultats concrets fondamentaux : la Déclaration de Doha, la déclaration commune et le projet de rapport final.

La Déclaration de Doha revêt une grande importance pour deux raisons : premièrement, elle réaffirme la détermination de nombreux États Membres de l'ONU à respecter le caractère universel des valeurs, principes et normes démocratiques; deuxièmement, elle aborde la question de l'aide que les États Membres concernés peuvent apporter pour élaborer des mesures de suivi afin d'améliorer l'efficacité du mouvement des démocraties nouvelles ou rétablies. Elle prie en effet le Président de la sixième Conférence de prendre les mesures voulues pour assurer la mise en œuvre et le suivi nécessaires des recommandations émanant de ces conférences, avec l'aide d'un conseil consultatif pour une durée de trois ans.

Dans leur déclaration commune, les représentants des gouvernements, des parlements et des organisations de la société civile se sont engagés à coopérer et à instaurer des partenariats tripartites efficaces entre ces trois grands groupes en vue de mettre en application les valeurs et les principes démocratiques fondamentaux. Ils se sont félicités de l'adoption de la Déclaration de Doha et ont préconisé la création d'un conseil consultatif et d'un comité directeur international, qui seraient chargés de donner suite aux recommandations émanant du Forum des parlementaires et du Forum pour la société civile, respectivement.

Le rapport final de la Conférence est en cours de rédaction; le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Département des affaires politiques du Secrétariat de l'ONU participent à son élaboration.

Je vous demande, conformément à l'article 15 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, de bien vouloir inscrire à l'ordre du jour de l'Assemblée générale, à sa soixante et unième session, une question additionnelle, intitulée « Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies » afin qu'elle examine un projet de résolution au titre de ce point.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Nassir Abdulaziz **Al-Nasser**